REPULIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

***

Programme européen
pour la recherche et l'innovation
« Horizon 2020 »

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique annonce que la Commission Européenne a lancé son nouveau programme pour la Recherche et l'Innovation intitulé « Horizon 2020 », ou plus simplement « H2020 », qui couvrira une période de 7 ans à partir de 2014. Il s'agit du plus important programme mondial pour l'appui à la recherche et l'innovation prévoyant une enveloppe budgétaire sans précédent de l'ordre de 80 milliards d'euro. Ce programme, largement ouvert à la coopération internationale et qui connaitra une grande compétition à l'échelle globale, met l'accent en particulier sur l'innovation et encourage la participation des entreprises, en particulier les PME, outre les universités, les centres de recherche et la société civile. Il se base sur trois piliers principaux qui sont l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux. Les premiers appels à projets pour ce programme ont été lancés le 11 décembre 2013 et la Commission Européenne a réservé une enveloppe de 15 milliards d'euro pour les années 2014 et 2015.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a mis en place un plan d'action ambitieux en vue d'assurer une large participation tunisienne à ce programme avec l'objectif de doubler le nombre de projets et le volume des financements en comparaison avec l'ancien programme de l'Union Européenne intitulé « 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement - PCRD » qui s'est étalé sur la période 2007-2013.

Il est à noter que la Tunisie a enregistré une participation satisfaisante dans le 7ème PCRD avec une centaine de projets et une enveloppe de 14 millions d'euro, se plaçant ainsi à la quatrième place en Afrique et à la première si l'on prend en considération la taille du système de recherche et la population.

Ces résultats ont été réalisés grâce à l'excellent niveau de nos compétences scientifiques et de nos institutions universitaires et de recherche et également en raison de la mise en place d'un réseau étendu et efficace de points de contacts à l'échelle nationale, thématique et institutionnelle.

En se basant sur une évaluation de la participation tunisienne au 7ème PCRD et tenant en considération les nouveautés introduites dans le programme « H2020 », le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a entrepris les actions suivantes :

- **La mise en place d'un comité interministériel permanent pour la coopération avec l'UE en Recherche et Innovation. Ce comité est une instance de concertation, de coordination et d'échange d'informations entre toutes les parties prenantes de cette coopération.**
- **L'installation d'un Bureau de Liaison au sein de la Direction Générale de la Coopération Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui se chargera de la coordination nationale des points de contacts et des points d'information « H2020 » et qui coordonnera d'une manière souple et efficace entre le Ministère, les chercheurs, le secteur privé et la Commission Européenne. Une équipe de cadres au sein dudit Bureau assistera les chercheurs, les institutions académiques et scientifiques ainsi que les entreprises tunisiennes à participer aux appels à projets. Il assurera également le suivi des projets et en particulier aux niveaux administratif et financier. Le Ministère annonce qu'il a désigné M. Malek Kochlef, Directeur de la Coopération Bilatérale, en tant que responsable de ce Bureau, il pourra être joint sur l'adresse électronique malek.kochlef@mes.rnu.tn ou sur les n° 71 786 300/ 71 847 772.**
- **La mise en œuvre d'un plan de communication à vaste échelle en vue de diffuser l'information sur les possibilités de participation au programme « H2020 ». Une série d'info-days nationaux et régionaux sera organisée à partir du mois de février 2014.**
- **L'actualisation du réseau des points de contact et des points d'information « H2020 » sur l'échelle nationale, thématique et sectorielle et son élargissement au plus grand nombre possible d'institutions, en se basant sur les critères de la**

transparence et de la compétence dans la désignation desdits points.

- **La création d'une commission ayant pour attribution la formulation dans les meilleurs délais de recommandations visant à lever certaines difficultés procédurales et de gestion administrative et financière des projets de coopération en recherche et innovation avec l'UE ainsi que la mise en place d'un cadre souple et incitatif pour encourager les chercheurs et les institutions à participer intensivement dans le programme « H2020 ».**

Le Ministère invite l'ensemble des chercheurs, les institutions académiques et scientifiques et les entreprises à participer aux appels à projets « H2020 » qui peuvent être consultés sur le site : http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/